



Futur réseau des déchetteries

Contribution au débat

Conseil de Développement Erdre et Gesvres
Avril 2010

Rappel du contexte

En 2009, la CCEG a saisi notre Conseil de développement sur les grands principes de la future politique déchets et ce dernier a remis son avis en janvier 2010.

Le 3 mars 2010, le groupe Politique Déchets du Conseil de Développement a été invité à la réunion plénière de présentation du futur réseau de déchèteries.

Suite à cette réunion, le Conseil de Développement a décidé d'émettre une contribution complémentaire à son avis sur cette question de **compétence exclusivement communautaire** et permettant de dépasser les intérêts locaux.

Contribution

Cette décision importante et pour une période d'au moins 20 ans doit s'inscrire dans une vision intégrée et globale du territoire cohérente avec les futures orientations de gestion des déchets.

Pour sa part, après étude de l'ensemble des documents le Conseil de Développement, dans le respect de l'esprit communautaire, retient le scénario de 6 déchèteries. Pourquoi ?

Pour les raisons économiques, environnementales et sociétales suivantes :

Economiques :

- l'étude démontre qu'à moyen terme et à service égal, le coût d'investissement et de fonctionnement sera moins élevé à 6 déchèteries plutôt qu'à 8 ;
- face une réglementation de plus en plus exigeante pour les années à venir, la faculté d'adaptation sera meilleure du fait d'un nombre moins élevé de structures ;
- le potentiel de valorisation des déchets sera optimisé et entrainera une meilleure maîtrise du coût de traitement ;
- des dépenses ont déjà été engagées, ne partons pas déjà avec un passif alors que tout est à faire (La Primaïs,)

Environnementales et sociétales :

- l'augmentation du tri sélectif, la politique d'incitation au compostage individuel et collectif, la création d'écocycleries, la tendance des industriels à limiter les emballages non recyclables, sont autant de facteurs qui à l'avenir limiteront l'usage des déchèteries ;
- les évolutions des comportements et des attentes des habitants les rendent de plus en plus sensibles aux questions environnementales et donc à la valorisation des déchets. D'après l'enquête de satisfaction du service de gestion des déchets, 50% des enquêtés sont prêts à se rendre plus loin si nécessaire. Ce léger accroissement des distances pourra être largement compensé par :
 - o des déplacements moins fréquents vers la déchèterie ;
 - o des déchèteries équipées pour mieux valoriser les déchets ;
 - o une amplitude horaire plus importante.
- la rationalisation de notre réseau de déchèteries devra tenir compte des sites des communautés de communes voisines. Des habitants excentrés pourront se rendre vers une déchèterie plus proche et aussi bien équipée.

Dans l'avenir, la localisation des déchèteries deviendra vite une question secondaire et l'enjeu réside plus dans la qualité d'équipements modernes, fonctionnels et évolutifs.

Le Conseil de développement Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le Conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

Conseil de développement Erdre & Gesvres

Parc d'Activités La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
Tél : 02.28.02. 01.45 - Fax : 02.28.02.22.47
conseil.developpement@cceg.fr